

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

ARRÊTÉ N° 2025-425 :

Portant réglementation de la circulation et du stationnement

1 rue Volcy FÈVRE

Pour réparer un linteau en béton avec la pose d'un échafaudage

Le Maire de la commune de La Flotte,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2212-5, L.2213-1 au L.2213-6,

Vu le Code de la Route et principalement les articles R. 411-7 à R 411-8,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,

Vu l'arrêté du 07 juin 1977 relatif à la signalisation de routes et autoroutes et ses modifications ultérieures,

Vu la demande de :

SAS GENDRE

13 RUE DES MIRAMBELLES

17580 LE BOIS PLAGUE EN RÉ

Considérant que les travaux ou interventions de toutes natures sur les voies relevant de la police du maire nécessitent certaines restrictions au droit des chantiers,

Considérant que pour réparer un linteau en béton avec la pose d'un échafaudage des accidents et des encombrements pourraient se produire si la circulation et le stationnement n'étaient pas réglementés 1 rue Volcy FÈVRE.

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er} : Du lundi 3 novembre 2025 à 8h00 au vendredi 7 novembre 2025 à 18h00

Le stationnement sera interdit 1 rue Volcy FÈVRE, au droit du chantier, pour réparer un linteau en béton avec la pose d'un échafaudage par l'entreprise « SAS GENDRE ».

ARTICLE 2 : La pose, la surveillance et l'enlèvement de la signalisation réglementaire seront assurés par l'entreprise « SAS GENDRE ».

ARTICLE 3 : Toute intervention devra être impérativement communiquée sous format écrit par voie postale par l'entreprise « SAS GENDRE » aux riverains du secteur concernés par les travaux.

ARTICLE 4 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux qui seront transmis aux Tribunaux compétents.

ARTICLE 5 : Le Commandant de Brigade de Gendarmerie et le service des Polices sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour Ampliation :

- Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de St Martin de Ré,

- Le Service des Polices

- SAS GENDRE

Fait à La Flotte, le 31 octobre 2025

Le Maire,

Jean-Paul HÉRAUDEAU

